

**Arrêté du 10 octobre 2023
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de l'aménagement de
l'espace – niveau 3 pour l'année 2023-2024**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII,
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole
- Vu l'arrêté du 04/04/2007 portant création et fixant les modalités de délivrance du brevet professionnel agricole option "travaux des aménagements paysagers"
- Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité jardinier paysagiste du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance
- Vu l'arrêté du 10/06/2015 portant création de la spécialité "travaux forestiers" du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance (JO du 25/06/2015)
- Vu l'arrêté du 21/04/2016 relatif aux modalités d'examen du diplôme du certificat d'aptitude professionnelle agricole pour les candidats de la voie de la formation professionnelle continue (JO du 11/05/2016)
- Vu l'arrêté ministériel du 08/03/2023 portant nomination de Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2023/SGAR/DRAAF/N°153 du 07/04/2023 du préfet de la région Pays de la Loire portant délégation de signature à Mme Annick BAILLE, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Pays de la Loire
- Vu la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 16/01/2016 : Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC)
- Vu la décision 2023/DRAAF/n° 30 portant subdélégation de signature administrative à M. François BAUVINEAU, chargé de la formation continue et de l'apprentissage au service régional de la formation et du développement

Arrête :

Article 1 : Les diplômes composant le jury d'examen du secteur de l'aménagement de l'espace – niveau 3 sont :

- BPA Travaux d'aménagements paysagers
- CAPa Jardinier paysagiste
- CAPA Travaux forestiers

Article 2: Sont nommés :

- Monsieur Eric Hervo, Président
- Monsieur Vincent Gaborit, Président-adjoint

Article 3: Le jury est désigné pour l'année 2022 – 2023 pour les diplômes mis en œuvre par les centres suivants :

- CFA Nantes Terre Atlantique – St Herblain
- CFA Montreuil Bellay
- CFA La Roche sur Yon
- CFPPA Angers
- CFPPA La roche sur Yon
- CFPPA Montreuil Bellay
- CFPPA Rouillon
- CFC Briacé
- CFPPA Nantes Terre Atlantique – Site de St Herblain
- Fodé Ouest Nantes

Article 4: Les membres formateurs et professionnels composant ce jury sont précisés en annexe 1 de cet arrêté.

Fait à Nantes, le 10 octobre 2023

P/La directrice régionale et par délégation
Le Chargé de formation continue et
apprentissage



François BAUVINEAU

ANNEXE 1 à l'arrêté du 10 Octobre 2023
relatif à la composition du jury d'examen des diplômes du secteur de l'aménagement de
l'espace – niveau 3 pour l'année 2023-2024

Membres formateurs :

- Adeline Bracquier – CFPPA Angers
- Maud Pichery – CFA Montreuil Bellay
- Jacques Brossard – CFA La Roche sur Yon
- Jérémie Hérault – CFPPA Le Mans
- Jenny Maison – CFPPA Angers
- Nicolas Joufflineau – CFPPA Angers
- Mehdi Meghirbi – CFA Montreuil Bellay
- Sophie Gillet – CFA Nature
- Simon Avril – CFA Nature
- Christophe Caillaud - Fodé Ouest
- Mathilde Catroux – CFA Nantes Terre Atlantique
- Matthieu Gillois – CFC Briacé
- Brice Legeay – CFA Nature
- Charly Robin – CFA Nature
- Nacer Amriou – Fodé Ouest
- Yves Charlet – CFPPA Nantes Terre Atlantique

Membres professionnels :

- Sébastien Renard
- Anthony Lucas
- Hervé Brilland
- Alexis Chacun
- David Costé
- Corentin Eriau
- Frédéric Segretin
- Emeric Gaudin*
- Yvon Serre